



la lettre électronique du Chantier

... sommaire

édito par Alain Régnier, **calendrier**,
actualité : nouvelles mesures,
dossier : les maisons relais,
actions : humanisation des centres,
actualité du chantier : les premières
rencontres des correspondants,
actualité européenne, brèves,
le point sur : le "Dalo"

... calendrier

26 novembre

Premières rencontres des correspondants départementaux du Chantier à Paris (voir article)

1er décembre

1er "Gochu" - réunion du groupe opérationnel de coordination de l'hébergement d'urgence. (voir brève)

1er décembre

Ouverture des recours-contentieux "Dalo" (voir article)

5 décembre

Lancement du référentiel coûts/prestation pour les centres d'hébergement

10 décembre

Premières rencontres parlementaires sur le "Dalo"

11 décembre

Journée nationale d'échange du Pôle national de lutte contre l'habitat indigne à Marseille

4 février

Deuxièmes rencontres des correspondants départementaux du Chantier

... édito

« Personne ne doit être contraint de vivre dans la rue... »

C'est l'objectif qu'a fixé le Premier ministre et la raison d'être du Chantier national prioritaire à horizon 2012. L'objectif est ambitieux, il doit mobiliser tous les acteurs et, au premier chef, l'Etat. D'ores et déjà, pour que les conditions d'accueil dans les structures d'hébergement ne constituent plus un motif de rester à la rue, un plan d'humanisation sans précédent a été engagé. De même, un programme de construction de maisons-relais est déployé, sur tout le territoire, pour développer des solutions qui mettent l'accent sur l'accompagnement social pour des SDF depuis longtemps à la rue. Des nouvelles réponses sont également expérimentées et l'intermédiation locative est lancée en Ile-de-France. Il faut tout faire pour assurer une meilleure fluidité de nos dispositifs, désengorger les centres d'hébergement et tenir ainsi les objectifs de la loi DALO. Ce premier numéro de la Newsletter du Chantier fait le point sur ces différents dossiers.

Pour réussir, il est essentiel de mettre en oeuvre une nouvelle gouvernance, animer et coordonner : c'est le sens de mon action. C'est aussi la responsabilité confiée aux correspondants que les préfets ont désignés dans chaque département. J'attends beaucoup de leur action, au plus près du terrain, pour traiter chaque situation dans sa complexité mais aussi avec toute l'humanité qu'elle requiert.

Alain Régnier, Préfet, délégué général



©Arthur Jaireau

... actualité

De nouvelles mesures pour le Chantier national prioritaire

Le 3 décembre à Compiègne, le Chef de l'Etat a annoncé que 160 millions d'euros allaient être alloués par l'Etat pour l'amélioration des centres d'hébergement d'urgence pour les plus démunis. Mille nouvelles places d'accueil pour les personnes sans domicile fixe seront également créées, ce qui portera à plus de 100 000 le nombre de places disponibles. Une première réunion de concertation avec les associations a eu lieu le 4 décembre au cabinet du

Premier ministre pour la mise en oeuvre de ces nouvelles mesures. Le préfet délégué général pour la coordination de l'hébergement et de l'accès au logement pour les personnes sans-abri ou mal logées a été chargé d'assurer le suivi de la concertation avec les associations.

La question de l'accès au logement étant indissociable de celle de l'hébergement, le Président de la République a par ailleurs annoncé, dans le cadre du plan de relance de

lire la suite page 2

... actualité, ...suite.

l'économie présenté le 4 décembre à Douai, la construction de 70 000 logements sociaux auxquels s'ajoute l'achat à un prix décoté par les bailleurs sociaux de 30 000 logements dont les travaux avaient été gelés faute de certitude sur les ventes. Pour aider les Français à accéder au logement, le prêt à taux zéro sera doublé pour l'achat dans l'immobilier neuf. Au total pour la période 2009-2010, 1,8 milliard d'euros supplémentaires seront dévolus au logement.

Plus d'information sur :
www.logement-ville.gouv.fr/medias/soutien-au-logement.pdf



Le Chef de l'Etat, Nicolas Sarkozy, entouré de Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville et de Martin Hirsch, haut commissaire aux Solidarités actives contre la pauvreté à Compiègne le 3 décembre.



François Fillon, Premier ministre à l'occasion de la rencontre avec le collectif des associations unies pour une nouvelle politique du logement des personnes sans-abri ou mal logées.

... le dossier

Les maisons-relais

Depuis le PARS A du 8 janvier 2007, une nouvelle dynamique est engagée pour la création de logements en maisons-relais.

Ce type de proposition, alliant logements individuels et espaces collectifs, répond en effet à de véritables besoins, notamment pour des personnes isolées ayant été sans domicile fixe, ou longtemps hébergés dans des structures collectives.

L'objectif est d'ouvrir au plus vite 12 000 places. Le ministre du Logement et de la Ville, par une circulaire du 27 août 2008, a fixé un nombre de places à atteindre pour chaque région. Les comités de l'administration régionale devaient fixer la répartition de cet objectif par département avant le 30 octobre 2008.

L'enjeu est d'accélérer la réalisation des projets, avec comme objectif que toutes les places prévues soient concrétisées dans des projets précis, à valider en commission régionale avant

le 30 juin 2009.

Dans les départements où le nombre de projets excède l'objectif, les DRASS peuvent solliciter, avant le 31 décembre 2008, des dérogations pour la création de places supplémentaires.

contact :

genevieve.castaing@sante.gouv.fr



... news européennes et internationales

Vers une conférence de consensus sur le "sans-abrisme" en Europe

Les 13 et 14 novembre 2008 a eu lieu à Cardiff (Pays de Galles) la conférence européenne de la FEANTSA. Le thème était « Les personnes sans domicile peuvent être logées : aperçu des pratiques efficaces en Europe ». A cette occasion a été souligné l'intérêt de privilégier autant que possible le droit commun, à savoir le maintien et l'accès dans un vrai logement, et donc de limiter l'hébergement aux seuls cas où cela est vraiment justifié, alors que la tendance ces dernières années était plutôt à l'augmentation du nombre de places en hébergement (notamment en France avec 5 800 places en plus sur le dispositif généraliste entre 2007 et 2008). Lors de cette conférence, la FEANTSA a affirmé son souhait que soit organisée une conférence de consensus à l'échelle européenne, démarche soutenue, dans le cadre de la présidence française, par le ministre du Logement et de la Ville, Christine Boutin, et l'ensemble des ministres européens en charge du logement.



La Féantsa (Fédération européenne des associations nationales travaillant avec les sans-abri) compte une centaine d'organisations membres (elles-mêmes fédérations nationales ou régionales d'associations intervenant dans le secteur du logement et de l'assistance sociale), travaillant dans 30 pays européens, y compris les 25 états membres de l'Union Européenne. La FEANTSA travaille en étroite relation avec les institutions de l'Union Européenne, et bénéficie d'un statut consultatif au Conseil de l'Europe et aux Nations-Unies.

En savoir plus : <http://www.feantsa.org>

Le plan d'humanisation des centres d'hébergement

A la demande du Premier ministre, un recensement des besoins de travaux d'humanisation dans les centres d'hébergement a été mené. Plus de 400 projets ont d'ores et déjà été identifiés. Il a été demandé aux directions départementales de l'équipement d'instruire toutes les demandes de subventions nécessaires pour la réalisation de ces travaux. L'objectif est qu'un maximum de ces projets puisse être engagé dès 2008. Nouveauté : désormais tous les centres d'hébergement sont éligibles aux subventions d'humanisation (centres d'urgence, de stabilisation, d'insertion...qu'ils aient ou non le statut de CHRS). De plus, les structures neuves, dès lors qu'elles respectent certaines normes, peuvent être financées en PLAI. (cf. circulaire de programmation logement du 4 juillet 2008).

... actualité du Chantier

Les premières rencontres des correspondants départementaux du Chantier

Alain Régnier a souhaité que la mise en oeuvre et l'animation locale du Chantier national prioritaire reposent sur un réseau de correspondants locaux. Ces hauts fonctionnaires désignés par chaque préfet de département, auront pour mission de relayer dans leur territoire les priorités définies par la circulaire du Premier ministre du 22 février 2008, d'organiser le travail interministériel, de suivre à travers

cadrage ou des dossiers permettant d'accompagner l'action locale (tels que le dossier produit pour la journée d'information du 28 octobre), animeront le réseau notamment à l'aide d'une Newsletter et plus tard d'un site Internet. Il s'agit de créer une véritable dynamique autour du Chantier national prioritaire, aux différents échelons d'action de l'Etat. La première rencontre des corres-



un petit nombre d'indicateurs l'avancement du Chantier, de faire connaître et de valoriser les initiatives locales.

Alain Régnier et son équipe informeront régulièrement les correspondants sur les évolutions réglementaires et les nouvelles circulaires, produiront des documents de



pondants a eu lieu le 26 novembre dernier et a réuni près de 115 participants. Ont été abordées les problématiques de l'hébergement, la lutte contre l'habitat indigne, la politique foncière menée par la Didol (délégation interministérielle au développement de l'offre de logement). Le ministre du Logement et de la Ville, Christine Boutin, et le haut commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, Martin Hirsch, ont honoré de leur présence ces premières rencontres, marquant ainsi l'importance qu'accorde le gouvernement au Chantier national prioritaire.

Coordination des "115" d'Ile-de-France

Le 14 novembre dernier, Madame Christine Boutin, ministre du Logement et de la Ville, a installé le Groupe opérationnel de coordination de l'hébergement d'urgence (Gochu). Composé de l'ensemble des centres d'appel du "115" d'Ile-de-France, du SamuSocial de Paris, de représentants d'associations gestionnaires de centres d'hébergement d'urgence, et placé sous la présidence d'Alain Régnier, ce groupe a pour mission de réfléchir aux moyens de mieux coordonner l'action des 115, en vue d'optimiser l'articulation des besoins et de l'offre, dans une approche inter-départementale, mais respectueuse des pratiques et des expériences de chacun.

Le travail amènera le groupe, dans une seconde phase, à poursuivre la réflexion déjà engagée sur la notion d'urgence, sur le rôle attendu des 115 dans une chaîne de réponse allant de la rue au logement. Le ministre du Logement et de la Ville souhaite que le groupe rende ses premières propositions pour la fin de l'année.

Intermédiation locale

Depuis le 17 septembre 2008, les représentants de l'Etat en Ile-de-France et les opérateurs associatifs élaborent un cadre opérationnel au développement de la location / sous-location à Paris et en petite couronne. Le 13 novembre, les quatre premières conventions ont été signées par le préfet de région en présence du ministre du Logement et de la Ville. L'enjeu est de pouvoir mobiliser, dès la fin de l'année 2008, 200 logements pour des ménages sortant d'hôtels ou de structures d'hébergement, et de monter en charge en 2009.

Ces personnes sous-locataires resteront dans ce « sas » pendant une durée de 18 mois maximum en attendant d'accéder à un logement de droit commun.

Exploitation des diagnostics territoriaux

Entre juin et octobre, des diagnostics ont été menés dans toute la France afin d'identifier les problèmes locaux relatifs à la prévention, à l'hébergement et à l'accès au logement. Les DDASS étaient pilotes de ces diagnostics, et ont associé les autres services de l'Etat (DDE, SPIP...) ainsi que les associations ou les collectivités locales. Les DRASS ont fait une consolidation régionale, et une analyse nationale est en cours. C'est sur cette base que seront mises en place les mesures d'amélioration du dispositif. A suivre...

... le point sur : le "Dalo"

Droit au logement opposable : la situation au 1^{er} décembre

La loi du 5 mars 2007 fixe une obligation de résultat à l'Etat et donne au citoyen des voies de recours qui s'ouvrent progressivement.

- La première phase s'est achevée le 1^{er} janvier 2008 avec l'ouverture des voies de recours amiable et la mise en place de commissions de médiation dans l'ensemble des départements.
- La deuxième étape est marquée par l'ouverture des recours devant les tribunaux à cinq catégories de publics considérées comme prioritaires à partir du 1^{er} décembre 2008.

Ainsi, à compter du 1^{er} décembre, toute personne ayant reçu une décision favorable et n'ayant pas été hébergée ou relogée dans un délai fixé par décret pourra faire un recours devant la juridiction administrative, le juge pouvant ordonner au préfet, sous astreinte financière, d'attribuer un logement ou un hébergement au requérant.

Au 31 octobre, plus de 50 000 recours avaient été déposés. Leur répartition témoigne d'un très fort déséquilibre entre les territoires, les 2/3 se concentrant en Île-de-France, et près du 1/4 sur Paris.

Brochure "Dalo" téléchargeable sur :
www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/dalo.pdf



Mise en place d'un groupe d'évaluation du Dalo :

Le 20 novembre 2008, le ministre du Logement et de la Ville a annoncé la mise en place d'un groupe d'évaluation chargé d'évaluer l'accès au Droit au logement opposable, notamment le degré d'information des publics concernés, l'évaluation des formalités, et l'accueil des requérants. L'enjeu est de simplifier l'accès à la procédure, pour que tous ceux qui relèvent de ce droit puissent effectivement l'exercer. Ce groupe devra rendre ses conclusions d'ici à deux mois. Il est présidé par Paul Bouchet (président d'honneur d'ATD quart Monde, membre du haut comité pour le logement des personnes défavorisées et du comité de suivi du "Dalo").

... le Chantier sur la toile

Le site internet du Chantier national prioritaire

A la fois outil de communication du Chantier et instrument d'approfondissement du contenu de cette lettre électronique, un site internet dédié sera mis en ligne au premier trimestre 2009. Outre des pages d'information et de base documentaire, il présentera des fonctionnalités d'inscription à la lettre électronique, de dépôt de formulaire de demande d'information spécifique etc... Par la suite, un module extranet sera mis en place et constituera une passerelle d'échanges en temps réel avec les correspondants et les partenaires du Chantier.

la lettre électronique du chantier est une publication du "Chantier national prioritaire 2008 - 2012 pour l'hébergement et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées".

Responsable de la publication : Alain Régnier, Préfet, délégué général

Rédacteur en chef : Manuel Demougeot

Ont collaboré à ce numéro : Marie-Françoise Lavieville, Noémie Houard, Martin Choutet, Guillaume Nungesser

ISSN en cours

n° 1
10 décembre
2008

